

N° 2019/011  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 25 mars 2019

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 mars 2019 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

**Étaient présents :**

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| M. CROS Samuel     | Mme ROSE-LEVEQUE       |
| M. VOLLE Stéphane  | Mme CROUZET Béatrice   |
|                    | Mme GIGON Christine    |
| M. MONTEIL Bernard | Mme COSTE Marie-Claire |
| M. THÉRY Jacques   | Mme LÉVÊQUE Marie-José |
|                    | Mme PRUDHON Claude     |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

**M. FLECHON Vincent** a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

**M. LECOMTE Marc** a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

**M. MARTINS DE FREITAS Éric** a donné procuration à Mme GIGON Christine

**Absents :**

Mme SERRE Océane

M. ALLIER Jérôme

M. PARRA Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 11-25/03/2019**

**APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019**

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 25 février 2019. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune.

Chaque élu en a été destinataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 25 février 2019.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre JEANNE.



